

Minority Rights Group (MRG)

Anti Slavery International (ASI)

SOS Esclaves

Association des Femmes Chefs de Familles (AFCF)

**PROJET : STRATEGIE POUR L'ERADICATION DE
L'ESCLAVAGE EN MAURITANIE**

Rapport final

Décembre 2022

Ndiawar Kane

Consultant

PLAN DU RAPPORT

Note de synthèse	Page 4
Introduction / Contexte	- 6
I Brèves descriptions du projet	- 7
II Compréhension des termes de référence / Méthodologie	- 8
2.1 Compréhension des termes de référence	
2.2 Méthode d'investigation	
III Analyse des données recueillies	- 10
3.1 Conception	- 10
3.2 La pertinence	- 10
3.3 L'efficacité	- 11
3.4 L'efficience	- 12
<ul style="list-style-type: none">• Développement des capacités• Renforcement du cadre juridique• Formation des partenaires et para juristes• Formation des avocats et sensibilisation d'étudiants en droit• Etude stratégique et réunions communautaires• Plaidoyer au niveau national• Assistance aux victimes	
3.5 Genre	- 16
3.6 Durabilité	- 16
3.7 Limites	- 17
IV Principales conclusions et recommandations	- 17
4.1 Conclusions	- 17
4.2 Recommandations	- 18

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFCF	Association des Femmes Chefs de Famille
AGR	Activité Génératrice de Revenu
ASI	Anti Slavery International
CADHP	Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CDH	Conseil des Droits de l'Homme
HCDH	Haut - Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
MRGI	Minority Rights Group International
ONG	Organisations Non-Gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisations de la Société Civile
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SOS	SOS Esclave
UA	Union Africaine
UE	Délégation de l'Union Européenne
US / DRL	« Projet Droit, Justice, combattre l'esclavage par ascendance en Mauritanie »

NOTE DE SYNTHÈSE

La Mauritanie est un pays charnière entre le Maghreb au nord et l'Afrique subsaharienne au sud et à l'est. La composition de la population du pays est le reflet de cette position de « trait d'union » : une composante arabe et berbère, une composante négro – africaine (pulaar soninké et wolof) et une troisième composante h'ratin. Cette dernière est composée d'anciens esclaves et de personnes encore détenus en esclavage. Aucune statistique fiable, donnant les informations sur cette répartition, n'est disponible jusqu'à ce jour.

En dépit des adoptions successives de textes interdisant cette pratique (Décret colonial de 1905, constitution de la république islamique de Mauritanie de 1961, Ordonnance de 1980, lois de 2007 et 2015 pénalisant, puis criminalisant la pratique), on observe toujours sa présence en Mauritanie. Quelques mesures ont été prises par l'Etat mauritanien, sans grands changements.

C'est dans ce cadre que le projet intitulé « Stratégie pour l'éradication de l'esclavage en Mauritanie » est financé par l'Union européenne, porté par Minority Rights Group (MRG) de Grande Bretagne et Anti Slavery International (ASI) des USA et exécuté par deux organisations de la société civile (OSC) mauritanienne, à savoir, SOS Esclave et Association de Femmes Chefs de Familles (AFCCF).

Ce projet est conçu pour répondre aux besoins de lutte contre l'esclavage par ascendance, encore aujourd'hui pratiqué en Mauritanie et ce depuis au moins le Moyen Age.

Il a pour objectif principal, la contribution à l'éradication de l'esclavage en Mauritanie et pour objectifs spécifiques (a) le renforcement des capacités des partenaires, (b) le renforcement du cadre juridique et (c) la prise en charge psychologique et socio – économique des victimes.

A ces trois objectifs ont correspondu des activités, toutes interdépendantes. Ces activités ont connu un démarrage quelquefois tardif, en raison de la pandémie du COVID 19.

La mission d'évaluation finale du projet, réalisée par un consultant a permis de procéder à une analyse assez fine du projet. Cette analyse a été réalisée par le biais d'une revue documentaire, des interviews / entretiens et des focus groups. Une bonne combinaison de ces différentes méthodes (triangulation), a permis de mieux appréhender le sujet.

Les activités de renforcement des capacités ont permis une certaine stabilité du personnel, ainsi que le renforcement de leurs connaissances par des formations en matière de droits des minorités, d'élaboration de projets et de gestion de bases de données. Les représentants de SOS à l'intérieur du pays ont également bénéficié des prestations de renforcement de leurs capacités.

Les bénéficiaires finaux du projet, à savoir les victimes et anciennes victimes, ont bénéficié de campagnes de sensibilisation, ainsi que de prise en charge psychologique, par le renforcement des visites bimensuelles. Enfin, pour permettre aux victimes nouvellement libérées de s'épanouir, le projet a offert une formation technique à une centaine d'entre eux et des bourses à certaines de ces victimes.

Ces prestations viennent s'ajouter à celles d'un projet précédent, également financé par l'Union européenne et un autre projet financé par les USA.

Cette situation a quelque peu créé une certaine confusion chez les bénéficiaires et même chez certains membres des OSC partenaires ; ce qui n'a pas facilité la tâche de l'évaluateur. En outre, l'interview des autorités judiciaires n'a pas été facile, à cause de la persistance de la « frilosité » des plusieurs acteurs sociaux quant à la question de l'esclavage. Quant aux autorités administratives, notamment celles de l'intérieur du pays, elles sont plus accessibles, malgré la persistance chez elles des mentalités antérieures. En outre, la conception de tout projet en faveur de la Mauritanie, gagnerait à prendre en compte la dimension du territoire et la mentalité des habitants quant à la gestion du temps, en attendant qu'évolue cette mentalité...

Il importe de signaler que l'écrasante majorité des bénéficiaires du projet est constituée de femmes. En effet, les Hératin sortis de l'esclavage s'en vont en ville ou à l'étranger, laissant les femmes seules avec leurs enfants et leurs maîtres (...).

Il faut aussi noter que ce projet avait annoncé la prise en charge des autres composantes nationales, victimes de ségrégations. Et aucune activité n'a été consacrée à cette catégorie, qui souffre aussi d'abandon par les pouvoirs publics.

Il reste que les esclaves et descendants d'esclaves constituent, globalement, la couche la plus pauvre et la plus stigmatisée de la population.

S'il est vrai que le projet a été d'un apport significatif pour le renforcement des capacités des OSC partenaires et une contribution non négligeable à l'aide psycho – socio – économique des victimes, il reste que les besoins demeurent importants, pour espérer « faire bouger les lignes » de la lutte pour l'éradication de l'esclavage en Mauritanie.

C'est ce constat qui pousse le consultant à recommander une poursuite des actions en faveur des victimes, mais aussi d'actions spécifiques en direction des autres catégories de la population. La sensibilisation des esclavagistes et de leurs descendants devrait

permettre une plus grande accélération du processus d'éradication de cette pratique inconcevable au vingt unième siècle.

Introduction / Contexte

Située sur la partie nord – ouest du continent africain, la Mauritanie constitue un véritable « trait d'union » entre l'Afrique dite blanche et l'Afrique dite noire, entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne. Appartenant à l'un et l'autre de ces deux ensembles, sa population est le reflet de cette double appartenance.

En effet, celle-ci est composée de personnes d'origine arabe et berbère, encore appelées Maures Blancs ou Beydanes, d'une part et de personnes de race dite noire, d'autre part. Ces dernières se composent de groupes ethniques dits Négro-africains (Haalpulaaren, Soninko et Wolof) – que l'on retrouve dans les pays limitrophes du sud –, d'une part et de H'ratin, encore appelés Maures Noirs, anciens esclaves des premiers (Arabes et Berbères), d'autre part ; parmi eux subsistent des personnes encore détenues en esclavage, dont il est difficile d'évaluer le nombre, tant ce phénomène est gardé dans l'opacité la plus grande. D'ailleurs, depuis les premiers recensements généraux de la population, les autorités mauritaniennes n'ont jamais voulu qu'on effectuât le dénombrement par groupe ethnique. La répartition par composante nationale est toujours approximative et fait ainsi l'objet de spéculation de la part de certains citoyens mauritaniens.

Une des particularités de la Mauritanie réside dans la persistance du phénomène de l'esclavage par ascendance (naissance). Phénomène qui réduit cette tranche de la population dans l'extrême pauvreté et l'ignorance et ce, en dépit des mesures successives d'interdiction du phénomène (Décret colonial de 1905, Constitution de la Mauritanie indépendante de 1960, Ordonnance de 1980, Lois de 2007 et 2015 pénalisant et criminalisant, successivement, la pratique).

En outre, l'ensemble des communautés noires (H'ratin et Négro-africains) se plaint de pratiques discriminatoires. C'est pour répondre à ces plaintes que l'Etat mauritanien a adopté, en 2018, une loi contre les discriminations.

Dans ce cadre, des organisations politiques et de la société civile ont développé des actions en vue de l'éradication du phénomène d'esclavage. Parmi elles, SOS Esclave et l'Association des Femmes Chefs de Familles (AFCF) mettent en œuvre des actions concrètes de défense et de protection des victimes. En particulier, SOS Esclave, depuis la fin de années quatre vingts du siècle dernier, n'a ménagé aucun effort pour dénoncer –y compris sur au plan international- cette pratique et aider les victimes à se libérer du joug

des esclavagistes. Du reste, son président, M. Boubacar Ould Masséoud, fait partie des pionniers dans cette lutte, ayant fait partie de membres créateurs du mouvement El Hor ; mouvement créé au début des années quatre vingts du siècle dernier, considéré comme « mère » de toutes les organisations politiques et de la société civile actuelles, luttant contre l'esclavage. Auparavant, des organisations politiques et estudiantines avaient eu à inscrire cette lutte dans leurs programmes, aux premières années de l'indépendance, sans grand succès.

C'est dans ce cadre que Minority Rights Group et Anti Slavery International ont apporté une assistance aux deux organisations citées plus haut (SOS Esclave et AFCF), dans le but de renforcer leurs capacités et de les aider dans leurs actions de sensibilisation, de plaidoyer et d'appui aux victimes.

Ces activités ont été menées, selon le plan du projet intitulé « Stratégie pour éradiquer l'esclavage en Mauritanie » au cours des années 2020 à 2022.

A la fin des activités, il a fallu procéder à l'évaluation finale du projet.

Après analyse documentaire et diverses investigations sur le terrain, on peut signaler un certain nombre de constats. Ceux – ci ont été notés dans un bref rapport intitulé « Conclusions préliminaires » ; lesquelles conclusions sont explicitées et le chemin tracé, dans le présent rapport. Ces conclusions sont suivies de recommandations. Il convient de noter que la mise en œuvre de ce projet, non seulement répond à des besoins réels et pressants, mais aussi à la situation socio-politique du pays. En dépit de la pertinence de l'action, celle-ci demeure encore insuffisante pour atteindre l'objectif global du projet.

I BREVE DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet a pour objectif global, la contribution à la lutte pour l'éradication de l'esclavage et par ricochet, la lutte contre toute forme de discrimination des populations noires en Mauritanie. En particulier, le projet s'inscrit dans le cadre du nouvel arsenal juridique, adopté par l'Etat mauritanien, dans le domaine de la lutte contre l'esclavage (Loi de 2015 avec la création de trois cours criminelles spécialisées) et toute forme de discrimination (Loi de 2018). La loi de 2015, faisant suite à celle de 2007, pénalisant l'esclavage.

Dans ce cadre, le projet a notamment entrepris de renforcer les capacités des organisations de la société civile, qui œuvrent en faveur de l'éradication de l'esclavage en Mauritanie (SOS Esclave et AFCF, notamment), de sensibiliser des populations des villes et des campagnes, ainsi que des professionnels, d'assurer une plaidoirie aux

niveaux national, régional et international et de contribuer à la prise en charge juridique, psychologique et socio – économique des victimes.

Ce projet, de durée prévue relativement courte (deux ans) s'adresse principalement aux personnes les plus vulnérables de la société mauritanienne.

A cet effet, les résultats escomptés sont les suivants :

1 : « Renforcer les capacités et l'autonomie des acteurs axiaux œuvrant en faveur de l'éradication de l'esclavage et des discriminations à l'égard de la minorité Harratine et des femmes en particulier.

2 : « Renforcer le cadre juridique, du niveau national au niveau international en adressant les connaissances et le respect du droit international des droits de l'homme, le crime d'esclavage et les discriminations en Mauritanie, des étudiants aux professionnels du droits ».

3 : « Assurer une assistance juridique systématique et un soutien administratif et psychologique aux anciens esclaves et à leurs descendants victimes de discrimination ».

II COMPREHENSION DES TDR ET METHODE DE RECHERCHE

2.1 Compréhension des termes de référence

A la fin des travaux exécutés dans le cadre de ce projet, il est demandé à un expert indépendant :

- d'étudier la pertinence des propositions d'action, en rapport avec la situation concrète du pays et celle des populations faisant l'objet du ciblage des concepteurs ;
- d'examiner soigneusement l'efficacité des différentes actions entreprises par les organisations chargées de la mise en œuvre, en rapport avec les objectifs définis dans le cadre (logique) du projet ;
- d'étudier l'efficience des actions concrètes entreprises dans le cadre du projet, en décelant la contribution effective à l'éradication de l'esclavage en Mauritanie ;
- d'estimer la durabilité des actions entreprises et la relation de ces dernières avec les autres projets et programmes en cours ou déjà réalisés ;
- formuler des propositions d'actions, susceptibles de renforcer la lutte pour l'éradication de l'esclavage en Mauritanie.

En examinant à la fois des avis et suggestions des bénéficiaires finaux et de ceux du personnel des organisations partenaires au projet et du personnel des administrations concernées, le consultant a eu à en faire une analyse, en tenant compte des objectifs du

projet. Cette analyse est tirée de l'expérience du consultant et de sa connaissance assez approfondie des réalités mauritaniennes.

2.2 Méthode d'investigation

Etant donné l'étendue du territoire et l'état des routes, d'une part et le temps consacré à l'étude, d'autre part, il a fallu procéder à un choix des sites, en dehors de Nouakchott. La région de l'Adrar, en plus de Nouakchott, a été choisie, pour des raisons d'efficacité. Nouakchott et Atar constituent un échantillon très représentatif des populations cibles.

Pour ces raisons, le consultant a procédé ainsi qu'il suit :

- rencontres avec des responsables et personnel des organisations chargées de la mise en œuvre (SOS et AFCF) ;
- analyse documentaire (différents rapports, notamment par SOS) ;
- rencontres avec des bénéficiaires (victimes et autres) ;
- focus groups avec populations bénéficiaires à Nouakchott et à l'intérieur (femmes essentiellement) ;
- rencontres avec représentants de l'administration territoriale et de l'administration judiciaire) ;
- rencontre avec un représentant des journalistes ;
- rencontres avec des para juristes et des avocats.

Le consultant a opéré selon le principe participatif. Les questions ouvertes ont prédominé en direction des bénéficiaires et de certains acteurs ; quant aux questions dites fermées, elles ont été adressées en majorité aux personnels des OSC.

Un guide / questionnaire, pour les focus groups a été élaboré, avec des questions ouvertes (cf. annexe). Quant aux entretiens, le questionnaire est fonction de la qualité de l'interlocuteur.

Le questionnaire est volontairement succinct, pour permettre aux interlocuteurs de développer leurs idées et même d'extrapoler et donner ainsi au consultant l'occasion de poser des questions subsidiaires.

Dans un cas comme dans l'autre, on a procédé à la triangulation, pour vérifier un certain nombre de vues exprimées. Le consultant a même pu interroger d'autres acteurs de la société civile, dans le cadre de la triangulation.

Cette investigation au niveau des bénéficiaires et autres victimes a fait l'objet d'un choix ; eux seuls ont fait l'objet de focus group et d'entretiens individuels. Les autres catégories d'acteurs n'ont fait l'objet que d'entretiens, compte tenu de la nature des opérations et du temps imparti.

L'entretien avec des autorités administratives et judiciaires n'a connu qu'une très faible moisson, en raison d'une « frilosité » de ces dernières, lorsqu'il est question de l'esclavage. C'est ainsi qu'à Atar, le procureur de la république a exigé un message écrit de ses supérieurs, pour nous recevoir. Et à Nouakchott, le personnel d'encadrement de la justice n'a pas pu être joint, non plus. Toutefois, à Atar, le consultant a pu s'entretenir avec l'adjoint du préfet (Hakem). Ce comportement est une parfaite illustration de l'état d'esprit de la plupart des représentants de l'Etat : prompts à évoquer les lois et règlements du pays, tout en gardant au fond d'eux – mêmes la mentalité d'esclavagiste.

III ANALYSE DES DONNEES RECUEILLIES

Cette analyse est faite sur la base de la pratique habituelle de l'évaluation des projets et programmes de développement. C'est ainsi que l'analyse emprunte les éléments fondamentaux des notions définies par certains organismes de coopération (OCDE, OIF, etc.).

3.1 La conception

Au niveau de la conception du projet, on peut remarquer que la durée, relativement courte, pour sa mise en œuvre, bien que conforme aux standards internationaux, pouvait mieux tenir compte des réalités mauritaniennes : étendue du territoire (plus de mille trois cents kilomètres d'ouest à l'est), qualité médiocre des routes, d'une part et contraintes diverses pour rassembler des Mauritaniens, pour des raisons diverses, dont la faible respect de la ponctualité, d'autre part, rendent difficile tout rassemblement de personnes pour des entretiens.

En outre, le projet vise, dans le fond, à améliorer des comportements et attitudes ; ce qui requiert un temps relativement long, pour en apprécier les résultats. Les formations, la sensibilisation et le plaidoyer, prévus dans le cadre du projet produisent des effets positifs attendus, qui seront mieux appréciés dans un temps plus long. Les caravanes de sensibilisation, l'action quasi permanente des réseaux de SOS Esclave à l'intérieur du pays, produisent des résultats immédiats, mais surtout à long terme, compte tenu de la persistance des mentalités antérieures et de la situation des victimes et anciennes victimes. On a observé, çà et là, des retours à la condition antérieure, d'esclaves libérés, mais n'ayant aucune perspective d'épanouissement.

En tenant compte de ce qui précède, on peut affirmer que même sans la pandémie du COVID 19, il aurait été difficile de réaliser toutes les activités prévues dans le **laps de temps programmé**. Toutefois, cette remarque pourrait être atténuée par le fait que ce projet intervient à la suite d'une opération analogue ; toutes deux financées par l'Union européenne. Le personnel des organisations partenaires, ainsi que les bénéficiaires et les autorités administratives et judiciaires concernées, étaient déjà impliqués dans la mise en œuvre d'un projet analogue. Il faut toutefois noter que cette situation et le « chevauchement » avec le projet « Droits, justice, combattre l'esclavage par ascendance

eu Mauritanie », financé par les USA, crée une certaine confusion de la part de agents chargés de leur mise en œuvre.

3.2 La pertinence

Tout d’abord, cette opération s’inscrit assez parfaitement dans le cadre de la situation politique que connaît la Mauritanie ces dernières années, relative à la lutte contre l’esclavage et ses séquelles. En effet, suite à une action de plus en plus intense des organisations de droits humains et de certains partis politiques, notamment après la chute du régime d’ Ould Taya (1984 – 2005), l’Etat mauritanien a mis en place des mécanismes devant contribuer à la lutte contre, ce que les autorités ont appelé, avec une certaine pudeur, « séquelles de l’esclavage ». L’adoption des lois de 2007 et 2015, pénalisant et criminalisant la pratique, celle de la loi de 2018 contre les discriminations, ainsi que la création d’une agence spécialisée (TADAMOUN, puis TAAZOUR), en constituent des preuves certaines.

En outre, on note que l’assistance accordée aux organisations qui œuvrent pour l’éradication de l’esclavage en Mauritanie (SOS Esclave, en particulier), est doublement opportune : d’abord ces organisations ont développé des actions depuis quelques années, dans un environnement d’hostilités diverses, liées notamment à la persistance de mentalités favorables au statu quo ante ; ensuite, ces organisations ont essentiellement fait appel au travail volontaire, ce qui amenuise les performances attendues. La plupart de ces volontaires sont des adultes à la recherche d’un emploi. Or, les indemnités perçues, dans le cadre du projet, contribuent à une certaine « fixation » du personnel, donc à l’amélioration des performances des organisations.

3.3 L’efficacité

Cette opération est non seulement pertinente, mais elle est conduite de façon efficace.

- Tout d’abord, elle répond parfaitement à l’objectif général à savoir : « contribuer à l’élimination des pratiques esclavagistes persistantes et de la discrimination historique contre les personnes sortant de l’esclavage et leurs descendants ainsi que les populations noires assimilées ». Les opérations de sensibilisation, de formation et de prise en charge psycho – socio – économique ont été possibles grâce à la mobilisation du personnel des OSC et à la disponibilité de moyens humains et financiers du projet.

Concernant les objectifs spécifiques, on peut noter que :

- l’objectif de « développement des capacités locales des OSC luttant contre l’esclavage et la discrimination » a été atteint grâce à la mise à la disposition des OSC impliquées, de moyens nécessaires ; sans cette assistance, une partie du

personnel se serait adonné à d'autres activités génératrices de revenus, tout en consacrant une partie minime du temps aux activités associatives, de manière volontaire ;

- l'objectif de « renforcement du cadre juridique par la formation légale et le plaidoyer » a aussi été atteint grâce aux activités menées dans ce cadre. En particulier, le dynamisme des « Point focaux » et des réseaux de sensibilisation de SOS Esclave a été revigoré, toujours grâce à l'intervention du projet ; c'est ainsi que ces derniers ont pu, à l'intérieur du pays, organiser chaque mois, des tournées de sensibilisation et de recueil d'informations ;
- l'objectif d' « assistance aux victimes de l'esclavage » a également été atteint ; complétant harmonieusement les actions du projet précédent et celui de l'US DRL, intitulé « Liberté, droits, justice pour combattre l'esclavage par ascendance en Mauritanie ».

En effet, le projet a contribué à la libération d'un nombre, il est vrai très réduit, de personnes détenues dans les liens d'esclavage. Ce sont des cas détectés par l'intermédiaire de SOS et qui étaient en instance auprès des juridictions compétentes. Au total, SOS a permis l'introduction de 40 dossiers, dont seulement 5 ont fait l'objet de jugement (cas de Mabrouka Mint Mohamed, Sellama et Meymouna, Khdeyja Mint Ahmed et Bouta Mint Ahmed).

3.4 L'efficience

Les différentes activités réalisées dans le cadre de ce projet, ont contribué au renforcement de la lutte contre l'esclavage et ses séquelles, en Mauritanie. Ainsi, on pourrait subdiviser les activités mises en œuvre en trois catégories interdépendantes :

- ✓ développement des capacités des OSC partenaires au projet ;
- ✓ renforcement du cadre juridique par la formation et le plaidoyer ;
- ✓ assistance aux victimes.

Ces trois types d'activités sont interdépendants ; chacune des activités ne pouvant être mise en œuvre sans l'appui des autres et vice versa.

Développement des capacités des OSC

Ces activités visent à renforcer les capacités des OSC partenaires, à savoir, SOS Esclave et AFCF, par la formation et le soutien de certains membres du personnel. Ces associations, SOS notamment, ont travaillé pendant longtemps sur la base du volontariat ; or, cette situation limitait – limite encore aujourd'hui – les capacités de développement de ces organisations. Car, la structure de la population mauritanienne est caractérisée par sa jeunesse. Et, comme dans la plupart des pays en développement, celle - ci est de plus en plus frappée par le non emploi ; ce qui pousse certains jeunes gens à effectuer des travaux sur la base du volontariat, en attendant de trouver un emploi permanent.

Concernant la formation, le projet a permis l'organisation :

- d'un atelier de formation des 20 membres des deux OSC (10 pour chacune) sur les stratégies et techniques portant sur le plaidoyer régional et international et l'utilisation des réseaux sociaux. Il n'a pas été donné à l'évaluation d'apprécier les effets de cette formation sur le renforcement des capacités de bénéficiaires. Toutefois, on peut constater l'amélioration des performances relatives à l'utilisation des réseaux sociaux, particulièrement, entre le personnel de SOS à Nouakchott et leurs collègues à l'intérieur du pays, par, entre autres, l'utilisation des réseaux sociaux et ce, en dépit de la défaillance du réseau des télécommunications par endroit ; soit plus de 90 % des effectifs prévus ;
- d'une formation du personnel des OSC en plaidoyer et techniques de communication, pour 20 personnes, dont 10 femmes ; formation qui a profité aussi bien au personnel des deux OSC à Nouakchott, qu'à celui de l'intérieur du pays ; en particulier, les connaissances acquises en matière de plaidoyer a permis une certaine amélioration des relations, pleines de méfiance auparavant, avec les autorités locales (exemple du « point focal » à Atar) ; cette formation a atteint 100 % de ce qui était prévu ;
- d'une formation de 10 journalistes – il en était prévu 15 - sur l'esclavage et les discriminations en Mauritanie ; ces journalistes ont bénéficié d'une prestation qui leur permet de relayer les informations sur ces fléaux au niveau national régional et international. Il reste que l'intérêt de ces journalistes pour la question de l'esclavage est relativement faible : la plupart d'entre eux ne lui consacre qu'un article ou une émission radiophonique par an ! Malgré les efforts consentis par les OSC partenaires, cette situation n'a pas beaucoup évolué. Et, cette situation n'est pas imputable à la langue de communication (français, arabe), même s'il est vrai que les publications en français sont en général plus aptes à rendre compte des nouvelles relatives à l'esclavage, que celles en arabe ;

Quant à l'assistance financière, elle est accompagnée de formation en planification stratégique et en élaboration de projets ; chacune des OSC a permis à 10 personnes de bénéficier de cette formation. Le besoin en formation en planification stratégique des OSC a été assez largement comblé. Ce qui permet de dire que 100 % de l'effectif prévu a été atteint.

Si cette contribution est globalement appréciée à sa juste valeur, il faut toutefois craindre que la fin de cette prise en charge ne fasse retomber ces OSC dans la situation antérieure, de déficit des ressources humaines pour la conduite des programmes.

Renforcement du cadre juridique par la formation légale et par le plaidoyer

La tâche de renforcement du cadre juridique par la formation et le plaidoyer, a été matérialisée par un certain nombre d'actions :

- ✓ formation de partenaires et para juristes à la gestion de données,
- ✓ formation des avocats et des étudiants en droit sur les droits de l'homme et des minorités,
- ✓ étude stratégique et réunions communautaires sur les litiges,
- ✓ plaider au niveau national (réunions avec les acteurs),
- ✓ plaider régional et international,
- ✓ formation de leaders juridiques et sociaux et distribution d'équipements aux participants,
- ✓ prise en charge concrète des esclaves, ayant exprimé le désir d'être libérés, face aux juridictions. Toutefois, cette activité n'a encore produit que des résultats assez médiocres. Ainsi, De 2019 à 2022 l'association SOS a permis la libération de 56 personnes et a soumis leurs dossiers devant les tribunaux spéciaux, dont 21 ont été jugés ; 9 dossiers ont été jugés en appel ; 6 dossiers sont en appel en attente de jugement. 20 dossiers sont encore en attente devant les gendarmeries et les tribunaux toujours en état de plainte.

Cette série d'activités a été menée, cumulativement avec les activités du projet US/DRL et des programmes réguliers des deux associations par SOS.

Formation de partenaires et para juristes en gestion des données

Recrutement d'un archiviste, qui a créé la base de données. Cette action était nécessaire, car les organisations travaillaient jusque là de façon quasi artisanale. Ainsi, les cas de violations flagrantes étaient souvent cités de mémoire ; ce qui représentait un risque réel d'omission, d'oubli.

Cette formation permet désormais à SOS d'avoir très rapidement l'information sollicitée, sans avoir recours à une mémoire humaine quelconque.

Des membres de SOS, de MRGI et l'assistant juridique de SOS ont pris part à cette formation, qui a aussi permis d'atteindre 100 % des prévisions.

Formation des avocats et sensibilisation des étudiants en droit

Cette session a concerné 2 avocats et 120 étudiants, en présence de représentants de l'Université et du gouvernement. En fait, il était prévu une quinzaine d'avocats, mais seuls les 2 avocats de SOS étaient présents. Cette formation a donc beaucoup intéressé les étudiants et beaucoup moins les avocats, en dépit des besoins de ces derniers en la matière.

Cette formation concernait les droits de l'homme et des minorités. A cette occasion, une information sur l'esclavage et les discriminations a été donnée.

Ces prestations ont été très appréciées par les participants. Car, à l'université de Nouakchott, il n'existe pas de cours sur les droits humains. Même les avocats qui ont participé, ont apprécié ces prestations, puisqu'ils sont issus de cette université.

Etude stratégique et réunions communautaires sur les litiges

L'étude a été menée pour la période 2010 – 2020. Cette étude a permis de mettre à nu les insuffisances des différentes approches usitées jusqu'à présent, d'une part et de mettre en relief les aspects positifs de ces mêmes démarches.

Plaidoyer au niveau national

Il a été prévu des réunions bimestrielles avec les autorités gouvernementales intéressées (ministères de l'intérieur et de la justice notamment). Ce plaidoyer, notamment après l'adoption de la loi de 2018 relative à la lutte contre les discriminations, a favorisé des contacts similaires avec les autorités locales, réputées plus aptes à faire preuve de déni quant à la question de l'esclavage.

Dans ce cadre, il faut noter l'intervention des « réseaux » de sensibilisation de SOS, soit 25 personnes dans chacune des localités suivantes : Nouakchott, Néma, Bassikounou et Atar. Donc 100 personnes ont participé à la sensibilisation des victimes et autres anciennes victimes.

Parmi ces 100 membres, les para juristes sont équipés d'outils nécessaires pour assister les victimes. Il s'agit pour eux, de préparer, éventuellement, les dossiers pour les avocats.

Assistance aux victimes

L'assistance aux victimes par les deux organisations, a été précédée d'un travail de sensibilisation par le biais de caravanes ; au total, six caravanes ont été organisées, sur six axes, à l'intérieur du pays ; chaque caravane est composée de 2 membres de SOS et de 2 d'AFCE. Il faut signaler que ces caravanes ne s'arrêtaient que dans les principales agglomérations. Or, nombre de personnes détenues dans les liens d'esclavage, résident dans des campements situés en dehors des axes routiers (...). Ces caravanes ont touché 2 000 personnes ; parmi elles, 200 personnes ont reçu une assistance juridique, juste pour atténuer leur manque d'accès à la justice.

En outre, des membres de SOS entreprenaient des visites mensuelles de soutien psychologique aux victimes. On compte ainsi 50 visites effectuées, ayant bénéficié à 300 victimes.

Un travail plus approfondi est mené par les deux avocats de SOS, qui ont en permanence apporté un appui aux victimes. En outre, un travail préparatoire est fait par les para juristes.

Enfin, un soutien socio – économique est fourni à 80 anciens esclaves. Toutefois, il était prévu d'accorder ce soutien à 150 anciens esclaves. Ce déficit est imputable à l'insuffisance de la planification. Il est vrai que les activités de la première année ont été freinées par le COVID 19.

Cette assistance s'est traduite par une formation technique en couture, teinture de tissu, coiffure, petit commerce et restauration. Cette formation est accompagnée de séances d'alphabétisation.

En outre, 70 participants ont bénéficié de bourses d'une valeur de 120 Euro par personne. Cette attribution est une recommandation du rapport d'évaluation du projet précédent (2011 – 2015).

Toutes ces activités, regroupées dans trois rubriques, sont interdépendantes. En effet, aucune action en faveur de la libération des esclaves n'est possible sans la participation de personnes bien informées et motivées, d'où la nécessité de renforcement des capacités du personnel des institutions chargées de la tâche, pour concevoir et mettre en œuvre des activités de sensibilisation et d'appui psycho – socio - économiques.

En outre, ce personnel, pour être efficace, devra se consacrer à l'éducation et la formation des victimes et des personnes de leur entourage immédiat. Or, cette formation et sensibilisation des victimes ne sauraient prospérer si les bénéficiaires ne disposent pas de moyens de subsistance ; « ventre vide n'a pas d'oreille », dit l'adage. C'est pourquoi on a noté des cas d'esclaves libérés, mais qui retournaient chez leurs « maîtres », n'ayant pas les moyens de subvenir à leurs besoins de survie...

3.5 Genre

La plupart des activités décrites ci-dessus sont le fait de femmes. En effet, comme annoncé plus haut, ce sont elles qui, libérées, s'occupent des enfants et entreprennent des activités génératrices de revenus. Les hommes, en général, « disparaissent » en ville ou à l'étranger. Quelquefois, ils changent d'identité, en adoptant prénom et noms patronymiques des pays d'accueil.

Or, paradoxalement, les activités de formation ont chaque fois impliqué des hommes, au niveau de 50 % de l'effectif.

C'est pourquoi SOS et AFCF ont privilégié les femmes. D'ailleurs, les focus groups et entretiens de l'évaluateur, n'ont engagé que deux hommes au total...

3.6 La durabilité

Les actions ainsi décrites pourraient connaître une certaine durabilité, si et seulement si, elles sont répétées avec une certaine dimension. Toutefois, les activités de formation

et de sensibilisation ont laissé des traces indélébiles chez les populations pauvres et victimes de discrimination. Cette prise de conscience amoindrit la vigueur des actions discriminatoires. Les tenants de ces dernières sont désormais obligés d’user de subterfuges pour faire échapper aux esclavagistes les sanctions prévues par la loi. A titre d’illustration, on peut noter que toutes les personnes condamnées par les tribunaux spéciaux, se trouveraient à l’étranger, comme par hasard.

3.7 Limites de l’intervention

La première limite du travail d’évaluation consiste en la difficulté, pour la plupart des interlocuteurs de distinguer les actions du projet à celles des autres projets similaires. En particulier, les activités des uns constituent un continuum des autres. Ceci est valable pour les activités de sensibilisation et celles de prise en charge socio – économique. On a eu souvent à noter la désignation des financements d’AGR, alors que le projet n’a eu à financer que la formation technique et l’octroi de bourses.

Le temps imparti pour la mise en œuvre du projet, comme indiqué plus haut, est relativement insuffisant, compte tenu de la situation socio – anthropologique de la Mauritanie (attitude face à la ponctualité). En effet, s’il est vrai qu’il est urgent de procéder à un changement de comportement dans ce domaine, il reste qu’en attendant, il faut tenir compte de cette donnée. Il faut toutefois préciser que le « dépassement » ne concerne que cinq mois, alors que le COVID 19 a quasiment paralysé le pays pendant plus d’un an.

Le manque de coopération de la part des autorités judiciaires a aussi eu un impact certain sur le travail. L’exemple du magistrat d’Atar est une illustration flagrante de ce comportement. Après nous avoir donné rendez – vous, ce dernier a attendu que nous soyons dans son bureau, pour nous annoncer sa réticence.

IV CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

4.1 Conclusions

Parmi les principales conclusions de cette évaluation, on pourrait retenir :

- la conformité de la conception du projet aux besoins des populations cibles, d’une part et aux options officielles du gouvernement mauritanien, d’autre part et ce, en dépit de la durée relativement courte du projet ;
- la pertinence du projet en tenant compte de la situation socio – politique du pays et des efforts accomplis pour la lutte contre l’esclavage par des OSC depuis quelques années ;

- l'efficacité des actions planifiées, qui sont en adéquation avec les objectifs d'éradication du phénomène social et en conformité avec les objectifs spécifiques mentionnés ;
- l'efficacité de ces actions est aussi prouvée, avec des résultats des activités visant le renforcement des capacités des OSC, de celles qui visent la couverture juridique et celles qui ont permis une certaine prise en charge psycho – socio - économique ;
- le rôle prédominant de la femme dans tout le processus qui conduit à la libération, voire l'épanouissement des esclaves ;
- le fait d'inclure les autres formes de discrimination dans le texte sans que cela soit reflété dans les activités ;
- le fait qu'aucune action n'est prévue en direction des couches de la population encore sous l'emprise de l'idéologie esclavagiste ;
- la durabilité des actions de formation et de sensibilisation ; surtout que dans ce domaine, la prise de conscience des victimes est une étape importante sur la voie de la libération.

4.2 Recommandations

On pourrait également résumer les recommandations en trois points :

- la nécessité de poursuivre ces activités, en en prévoyant une durée plus longue, quitte à en réduisant les types d'activités ;
- participer à un recensement, le plus exhaustif possible des personnes encore sous domination esclavagiste ;
- promouvoir des activités de sensibilisation / formation en direction des autres catégories de citoyens, notamment ceux qui sont encore sous l'emprise de l'idéologie esclavagiste.

ANNEXE 1 : Termes de référence

Termes de référence pour l'évaluation des travaux du groupe des droits des minorités en Mauritanie de 2020 à 2022.

Date: Septembre 2022

Objectifs de l'évaluation

Cette évaluation finale doit examiner dans quelle mesure les résultats escomptés du programme ont été atteints. Tous les partenaires doivent être consultés au cours de la recherche et, dans la mesure du possible, les parties prenantes, avec au moins un échantillon des champs d'applications respectifs des actes de la société civile qui doivent être contactées, en particulier les bénéficiaires ainsi que les objectifs de plaidoyer.

Les preuves devront être rassemblées lors de visites effectuées à la capitale Nouakchott et dans d'autres régions de la Mauritanie (lorsque la sécurité le permet). Veuillez noter que l'équipe d'évaluation sera chargée d'évaluer les risques pour la sécurité de tous les voyages et de s'assurer que des mesures appropriées seront mises en place. Les sites, en plus de Nouakchott dans lesquels la mise en œuvre a été réalisée, incluent Nema, Nouadhibou et Attar.

L'évaluation sera effectuée en se référant aux objectifs, aux résultats, aux indicateurs et aux moyens de vérification contenus dans le cadre logique et évaluera l'impact des activités. Elle recherchera également des conséquences imprévues positives et négatives.

L'évaluateur devra tenir compte de la problématique hommes-femmes et d'autres questions intersectionnelles au cours de l'évaluation. Les conclusions de l'évaluateur serviront de rapport pour l'équipe et la direction de MRG, pour le conseil de MRG, ses partenaires et les bailleurs de fonds dans l'espoir de planifier de futures initiatives.

Questions pour l'évaluation

1. En référence au narratif du projet, toutes les activités ont-elles été achevées comme prévu ? Si oui, cela a-t-il été d'une qualité raisonnablement élevée ? Quels problèmes ont été rencontrés au cours de la mise en œuvre et comment cela a-t-il affecté les résultats ? Y a-t-il eu des changements sur le terrain en Mauritanie ou au niveau international qui ont affecté les objectifs du programme, et la réaction et capacité d'adaptation de MRG / des partenaires ont-elles été appropriées ? Comment ces problèmes ont-ils affecté les

activités et dans quelle mesure ont-ils été surmontés ? Dans quelle mesure la question du genre a-t-elle été intégrée dans la conception et la mise en œuvre du programme ? Les femmes ont-elles bénéficié des mêmes avantages que les hommes ?

2. Lorsque les activités ont été achevées comme prévu, ont-elles contribué aux résultats escomptés ou en ont-elles le potentiel ? Y a-t-il eu des résultats imprévus (positifs ou négatifs) ? Si oui, quels étaient-ils et comment sont-ils apparus ? Les partenaires participant au projet ont-ils montré une amélioration de leur capacité à défendre les droits des minorités ? Comment ont-ils utilisé leur capacité accrue pour aider les communautés à revendiquer leurs droits ou pour s'adresser aux dirigeants sur les questions relatives aux droits des minorités ? Bien qu'il soit peut-être encore trop tôt pour pouvoir constater des impacts clairs, les partenaires ou les bénéficiaires ont-ils signalé des changements / améliorations à la suite du projet ?

Méthodologie de l'évaluation

L'évaluateur devra développer la méthodologie d'évaluation, mais aussi, respecter les critères de référence minimums suivants :

La méthodologie doit être participative.

L'évaluateur ou l'équipe d'évaluation doit rechercher les différents points de vue des partenaires du projet, des bénéficiaires, des avocats, des parajuristes et points focaux, des leaders des communautés, des responsables politiques, des médias, les objectifs d'une initiative de plaidoyer et des experts indépendants. Leurs points de vue devront éclairer l'évaluation du projet, des activités, des résultats. (MRG fournira une liste de contacts d'informateurs clés potentiels ayant déjà participé au projet, ayant été contactés pour le projet ou pouvant faire l'objet de questions, mais l'évaluateur devra contacter également d'autres personnes non suggérées par MRG et/ou ses partenaires.)

Les rapports préliminaires et finaux doivent être soumis en français, le résumé étant uniquement traduit en hassanyia (une fois finalisé).

Le rapport doit contenir une évaluation de l'efficacité du programme à ce jour et des recommandations pour des changements de méthodes ou d'objectifs que MRG et ses partenaires peuvent envisager d'appliquer dans des programmes similaires à venir.

Le rapport devra inclure un résumé d'environ 2 pages.

L'évaluateur doit être disponible pour être interviewé et enregistré pour publication sur notre site Web au sujet du processus d'évaluation et des résultats. Les résultats seront mis en ligne pour que les résultats de l'évaluation soient accessibles à un large public.

Les prestations clés :

Plan de travail de l'évaluation / rapport initial

Conclusions préliminaires (max. 5 pages) à mi-parcours de la période d'évaluation

Projet de rapport d'évaluation en français et en anglais

Rapport d'évaluation final en français et en anglais (20 pages minimum, 35 pages maximum hors annexes - y compris un résumé de 2 à 3 pages)

Résumé exécutif traduit en hassanyia

Chronologie

L'évaluation doit se dérouler de septembre 2022 à janvier 2023

Le 30 janvier 2023 étant la date finale de la mise en œuvre du projet

Le septembre toutes les données sont transmises à l'évaluateur

Mi janvier 2023 : rapport initial soumis à MRG par l'évaluateur

Novembre – décembre 2022 : travail de terrain par l'évaluateur

MRG partagera le rapport final sur son site Web ainsi qu'avec les bailleurs de fond, les partenaires, le personnel de MRG, les administrateurs et le grand public.

L'évaluateur / les membres de l'équipe d'évaluation seront également tenus de participer à une discussion enregistrée sur l'évaluation afin de créer un enregistrement audio ou un podcast qui sera disponible sur le site Web de MRG afin de rendre les résultats de l'évaluation accessibles à tous.

AUDIO DES FOCUS GROUPS A NOUAKCHOTT ET A ATAR



Focus group Atar.m4a



Entretien avec Coordination Atar.m4a



Entretien NKC.m4a



Focus group Atar 2.m4a

QUESTIONNAIRE POUR LES FOCUS GROUPS

1. Comment trouvez – vous l'évolution de l'esclavage autour de vous ?
2. Quel est l'apport principal du projet pour la libération de l'esclave ?
3. Comment pourrait – on améliorer la condition d'esclave et de de l'ancien esclave ?

ANNEXE IV

FOCUS GROUP du 21 Octobre 2022 à NOUAKCHOTT

Dans le cadre de la mission d'évaluation du projet « Stratégie d'éradication de l'esclavage en Mauritanie », une séance des discussions d'un groupe de femmes anciennes victimes d'esclavage a été organisée. Certaines de ces femmes avaient bénéficié d'une subvention pour réaliser des activités génératrices de revenus, dans le cadre d'un projet précédent, financé par l'Union européenne ; les autres avaient juste bénéficié de formation, en vue d'un emploi, dans le cadre du projet cité plus haut.

Ce focus group a été organisé, suivant un guide d'entretien posant des questions ouvertes (cf. plus bas) susceptibles de nous éclairer quant à la situation socio-économique que vivent ces femmes.

L'expérience des femmes ayant bénéficié de subventions et celle des femmes ayant reçu une formation professionnelle, sans subvention, ont été présentées. La mise en œuvre de ces activités ne comporte aucune difficulté majeure, en dehors des activités réalisées pendant la période de la pandémie du COVID 19.

Le regroupement n'a concerné que les femmes, principales victimes de l'esclavage.

Les hommes libérés ou pas, émigrent vers les agglomérations urbaines ou même vers l'étranger. Ce sont les femmes qui restent avec leurs enfants ou leurs frères et sœurs non majeurs.

A l'issue d'un échange fructueux et direct, il est apparu :

- que toutes ces femmes, anciennes victimes d'esclavage, ont développé des activités génératrices de revenus (restauration, teinture, coiffure, etc.), qui leur permettent de vivre en citoyennes libres, en dépit des difficultés inhérentes à chaque type d'activité ;
- que l'adoption de la loi incriminant en 2015, après celle pénalisant l'esclavage en 2005, a largement contribué à amenuiser les nombreuses exactions et discriminations habituelles ;
- que l'apport du projet, en matière de formation technique, a été d'un secours réel même pour les femmes qui n'ont pas bénéficié de bourse ;
- que les activités par des regroupement de femmes, encore pratiqué, ne favorisent pas l'épanouissement des victimes nouvellement libérées.

Ont pris part à ce focus group :

(a) Ayant bénéficié de subvention de projet antérieur

1. Lemina el Hadj Teinture au quartier Sebkha
2. Nena Mint Sid'Amar Restaurant au quartier El Mina
3. Fatimetou Bilal Teinture au quartier Sebkha

(b) Ayant bénéficié de bourses du projet

4. Aïcha Moussa Beïba teinture Dar Naim
5. Youma Mint Mohamed couture Dar Naim
6. Velida Moustapha restaurant Riadh

(c) N'ayant pas bénéficié de bourse

7. Fatma Mint Yahya coiffure El Mina

FOCUS GROUP des 27 et 28 Octobre 2022 à ATAR

Le premier focus group a eu lieu à la représentation de SOS Esclave, avec des membres de l'Antenne de SOS et une victime et le second, avec un nombre plus importants de bénéficiaires anciens et nouveaux.

Le premier group a surtout mis l'accent sur les difficultés à faire évoluer les dossiers au niveau de la justice. C'est ainsi que depuis quelques années, l'Antenne n'a pu enregistrer que 16 dossiers de victimes et finalement seuls 7 ont été enregistrés, dont 2 ont été

retirés, 2 autres renvoyés vers les juridictions de Kiffa et de Tidjikdja ; si bien qu'il ne reste que « dossiers au niveau du tribunal d'Atar.

L'expérience des AGR a été largement magnifiée. Toutefois, le personnel de l'Antenne a déploré le manque de moyen pour assurer le suivi des opérations (AGR). En particulier, les moyens de déplacement dans une zone montagneuse sont insuffisants pour effectuer le travail de sensibilisation, de recueil d'informations en campagne et de suivi des AGR.

Quant au second groupe, il a mis l'accent sur l'importance de l'assistance, notamment en matière de formation et d'appui. En reconnaissant le recul des stigmatisations, les participants n'en reconnaissent pas moins la persistance du phénomène de l'esclavage. Il ont déploré le manque de soutien de l'Etat, en dépit des discours officiels.

Participants

1. Mariam Mahmoud
2. Ahmed El Houssein
3. Savya Ely
4. Khira Habott
5. Khoumeini Sdek
6. Toutou Belkheir
7. Minetou Sdek
8. Mohamed Brahim
9. Salma Rabat
10. Fatimetou Vaida
11. Isselkha O/ Ahmed Abeid
12. Kharialta
13. Minetou Hametoun
14. Aziza Brahim
15. Oumoul Kheir Khalil
16. Md Mahmoud Mberry

Autres personnes rencontrées

1. Boubacar Messaoud, Président de SOS Esclave
2. Aminetou Mint Ely, Présidente de l'Association des Femmes Chefs de Familles (AFCF)
3. Sarr Mamadou Moctar, Coordonnateur du FONADH
4. Kalidou Ndiaye, Adjoint au Préfet d'Atar
5. Salamata Lam, SOS
6. Kory, SOS
7. Mohamed Mahmoud Mberry, SOS
8. Alioune Ould Békaye, Assistant juridique

9. Me Bah Ould Mbareck, Avocat à la cour

ANNEXE 4

PHOTOS

Les focus groups à Atar



